

1 Idées de projets

2 La formation FAMEE

3 Les étapes de création d'une micro entreprise environnementale

- Adresses et références utiles
- Plan d'affaire
- Le financement
- Les incitations fiscales et financières
- Les formalités de création
- Le régime légal de la sécurité sociale

4 Documents à télécharger

- Cahier de charges
 - Collecte et transport des déchets non dangereux
 - Recyclage et valorisation des déchets non dangereux
 - Stockage et traitement des déchets non dangereux
- Patente
 - Déclaration d'existence
- Registre de commerce
 - Déclaration de démarrage
 - Déclaration sur l'honneur
- BTS
 - Demande de crédit
 - Engagement
- Les incitations fiscales et financières
 - Dossier avantages fiscaux
 - Dossier FODEP
- CNSS
 - Demande d'affiliation
 - Demande d'immatriculation
 - Déclaration trimestrielle
 - Liste personnel
 - Etat des salaires
 - Attestation de solde

PROJET :

Entretien des oueds et cours d'eaux urbains

Description :

- Entretien et curage des canaux d'eaux pluviales
- Enlèvement des déchets et leur transport aux décharges
- Désherbage du lit et des berges des oueds pour faciliter l'évacuation des eaux

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Pelle poclairn	Location
Camion	Location
Tractopelle	Location
Petit outillages	2000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	06	300DT/mois
Chef d'équipe	01	410DT/mois

NB : activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec l'ONAS.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Entretien et aménagement des cimetières

Description :

- Désherbage
- Balayage
- Enlèvement des déchets plastiques et autres types de déchets
- Entretien des plantes et arbres
- Entretien et aménagement des allées...

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Petit tracteur	14000DT
Petit outillages	8000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	02/hectare	300DT/mois

NB : Activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec la municipalité.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Entretien et aménagement des espaces verts

Description :

- Désherbage
- Préparation du sol
- Plantation
- Arrosage
- Entretien

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Tracteur	27000DT
Citerne	3000DT
Petit outillage	5000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	02/hectare	300DT/mois
chauffeur	01	400DT/mois

NB : Activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec la municipalité.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte de plastique sur les axes routiers

Description :

- Collecte des déchets plastiques sur les routes
- Transfert des déchets collectés aux centres Ecolef ou bien aux décharges contrôlées

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette	30000DT
Petit outillages	5000DT
Sac en plastiques	3000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	07	300DT/mois

NB : Activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention et un cahier de charges avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte des déchets verts

Description :

- Collecte des déchets végétaux des jardins publics, routes, marchés, vendeurs des légumes...
- Broyage des déchets verts et ventes aux unités de compostage (secteur privé)

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette	30000DT
Broyeur	15000DT
Petit outillages	2500DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	03	300DT/mois

NB : Activité soumise à un cahier de charges à signer avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte des déchets de verre

Description :

- Collecte des déchets de verre des hôtels, restaurants, cafés, magasins, grandes surfaces ...
- Tri de ces déchets par couleur (verre colorés ou non) et vente pour des unités de recyclage et fabrication de verre (secteur privé)

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette	30000DT
Caisnes et grandes boites pour collecte	2000DT
Petit outillages	2500DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	03	300DT/mois

NB : Activité soumise à un cahier de charges à signer avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte des huiles alimentaires usagées

Description :

- Collecte d'huiles alimentaires usagées des institutions touristiques (hôtels, restaurants, club....) fastfood, pâtisseries, foyers...
- Transport de ces huiles alimentaires et ventes auprès d'unités de fabrication de savon (secteur privé)

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette	30000DT
Citerne	3000DT
Petit outillages	2000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	02	300DT/mois

NB : Activité soumise à un cahier de charges à signer avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte des déchets organiques

Description :

- Collecte des déchets végétaux des jardins publics, routes, marchés, vendeurs de légumes...
- Broyage des déchets et vente aux unités de compostage (secteur privé)

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette	30000DT
Broyeur	15000DT
Petit outillages	2500DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	03	300DT/mois

NB : Activité soumise à un cahier de charges à signer avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte de déchets métalliques

Description :

- Collecte des déchets métalliques des usines et ateliers de mécaniques...
- Réduction du volume de ses déchets puis vente aux unités de recyclage (secteur privé)

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette	30000DT
Presse	15000DT
Balance	5000DT
Petits outillages	5000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	04	300DT/mois

NB : Activité soumise à un cahier de charges à signer avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte de déchets textiles

Description :

- Collecte des déchets textiles des unités de confection...
- Réduction du volume de ses déchets puis vente aux unités de recyclage (secteur privé)

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette	30000DT
Presse	5000DT
Balance	2000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	02	300DT/mois

NB : Activité soumise à un cahier de charges à signer avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte de cartons

Description :

- Collecte de cartons des usines, administrations publiques et privées...
- Réduction du volume de ses déchets puis vente aux unités de recyclage (secteur privé)

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette	30000DT
Presse	5000DT
Balance	2000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	02	300DT/mois

NB : Activité soumise à un cahier de charges à signer avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte de l'huile usagée mécanique

Description :

- Collecte de l'huile des ports de pêches et commerciaux, des stations de lavage, ateliers de mécanique automobile...
- Transfert de l'huile et vente à la SOTULUB (secteur privé)

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette avec citerne	30000DT
Petits citernes de collecte	4000DT
Equipements	3000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	02	300DT/mois

NB : Activité soumise à une autorisation du MEDD.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte et recyclage de cartouches d'imprimantes

Description :

- Collecte des cartouches des administrations, entreprises, bureaux privés...
- Recyclage des cartouches et vente

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Voiture utilitaire	25000DT
Machine de recyclage de cartouches	14000DT
Mobilier de bureau	2000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	02	300DT/mois

NB : Activité soumise à une autorisation du MEDD.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Assistance dans le suivi et le contrôle de la pollution issue des eaux usées des unités industrielles :

Description :

- Visites périodiques aux unités industrielles pour vérification de la nature d'activité, vérification du bon fonctionnement des unités de prétraitement et son raccordement ou non aux réseaux publics d'assainissement...
- Contrôle des opérations d'extension et son impact sur la qualité du rejet.
- Mise à jour de la liste des unités industrielles et insertion des nouvelles unités tous les 6 mois

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Voiture utilitaire	25000DT
Matériel informatique	2000DT
Petit outillages	3000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
techniciens	01	410DT/mois

NB : activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec l'ONAS.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Suivi et contrôle des stations de pompages à distance

Description :

- Suivi à distance des stations de pompages dotées par des équipements de contrôle fournis par l'ONAS
- Intervention sur place en cas d'alerte ou pour superviser le bon fonctionnement des équipements
- Assurer le bon fonctionnement des équipements de contrôle à distance

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camionnette ou voiture	30000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Promoteur (technicien en électronique ou électricité industrielle ou équivalent)	01	1000DT/mois
Chef d'équipe	01	410DT/mois
ouvriers	02	300DT/mois

NB : activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec l'ONAS.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Entretien des constructions et aménagement des espaces verts dans les stations de pompages

Description :

- Entretien des espaces verts(désherbage, plantation, arrosage sur une superficie d'environ 2 ha...)
- Peinture des bâtiments

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Tracteur+remorque+citerne	30000DT
Tondeuse	3000DT
Equipement de peinture	5000DT
Petit outillage	5000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Promoteur (technicien en électronique ou électricité industrielle ou équivalent)	01	1000DT/mois
Chef d'équipe	01	410DT/mois
ouvriers	06	300DT/mois

NB : activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec l'ONAS.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Evacuation et Extraction des boues déshydratées des lits de séchage des stations d'épurations

Description :

- Extraction et évacuation des boues déshydratées selon les besoins des services d'exploitation
- Etaler le sable sur les lits de séchage périodiquement et systématiquement après évacuation de la boue

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camoin (3T)	40000DT
Tractopelle	20000DT
Equipement divers	5000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Promoteur (technicien en électronique ou électricité industrielle ou équivalent)	01	1000DT/mois
ouvriers	03	300DT/mois

NB : activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec l'ONAS.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Curage des baches des stations de pompage

Description :

- Curage des baches des stations de pompages
- Enlèvement des boues et ordures des fonds des baches

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Tracteur agricole	22000DT
Vide fosse	7000Dt
Benne tractable	3000DT
Equipement de sécurité (masque à gaz, détecteur de gaz, harnais de sécurité...)	6000DT
Extracteur d'air	600DT
Petit outillage	1000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Promoteur (technicien en électronique ou électricité industrielle ou équivalent)	01	1000DT/mois
Chef d'équipe	01	410DT/mois
ouvriers	03	300DT/mois

NB : activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec l'ONAS.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Entretien et aménagement des plages

Description :

- Entretien et aménagement manuel des plages.
- Ratisage mécanique des plages chaque 15 jours
- La participation dans les actions de sensibilisation organisées par l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Tracteur+remorque+chahut	30000DT
Equipement divers	3000DT
Grands sacs en plastique	5000DT

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Promoteur (technicien en électronique ou électricité industrielle ou équivalent)	01	1000DT/mois
Chef d'équipe	01	410DT/mois
ouvriers	05	300DT/mois

NB : activité nécessitant obligatoirement la signature d'une convention avec l'APAL.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

PROJET :

Collecte et transport de déchets et chutes de bois et déchets organiques.

Description :

- Collecte de déchets des municipalités, société de jardinage, direction des forêts, usines de meubles et ameublement, agriculteurs et menuiseries
- Vente aux unités de compostages, poulaillers et unités de recyclage et de valorisation

Besoins :

Equipements et matériels nécessaires et coût estimatif :

Equipements et matériels nécessaires	coût estimatif
Camion (3.5 Tonnes)	40000DT
Scie mécanique	
Balance	3000DT
Extincteur	

Local : un local de 150m² couverts est conseillé.

Ressources humaines :

	Nombre	Rémunération
Chef d'équipe (promoteur)	01	1000DT/mois
ouvriers	03	300DT/mois

NB : Activité soumise à un cahier de charges à signer avec l'ANGED.

Toutes les indications et les exemples concernant les montants d'investissement, le nombre d'employés et les salaires sont estimatifs et donnés à titre indicatif.

Programme de Formation et d'Accompagnement des Micro Entreprises Environnementales

Comme son nom l'indique le programme est composé de deux parties :

La formation et l'accompagnement.

La formation

Comment créer une entreprise environnementale ?

Quels sont les opportunités d'investissement dans le domaine environnemental ?

Quelles sont les procédures administratives et techniques pour la création d'une entreprise environnementale ?

Sont les questions auxquelles la formation répond par les différents volets qu'elle traite.

4 thèmes sont dégagés tout au long de la première partie de la formation

Le volet législatif et institutionnel : les participants prendront part des différents institutions environnementales et leurs rôles dans la création de l'entreprise d'une part et le rapport qu'ils pourront entretenir avec ces institutions d'autre part ; Aussi ils prendront connaissance des avantages et incitations fiscales ou financières pour la création d'une entreprise environnementale.

Ce volet est abordé par les formateurs tout en ayant recours aux personnes ressources représentant les différents organismes environnementaux

Le volet marché : un marché que les participants doivent connaître – son fonctionnement, ses opportunités, ses menaces...- cette connaissance ce fait encore une fois grâce aux formateurs et personnes ressources et permet aux participants de voir plus clair et de pouvoir finaliser leurs idées de projets

Le volet projet : dans un premier temps les participants présenteront leur idées de projets environnementaux ; dans une deuxième étape les formateurs leur feront part d'autres idées bien ficelées avec des données claires et détaillées; la troisième étape est d'effectuer une visite guidée pour observer et discuter avec des promoteurs ayant réalisés des projets environnementaux.

Le volet création d'une PME :

Les différentes étapes de la création sont :

- L'idée
- Le marché
- L'étude technique
- L'étude financière.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement se déroule d'une façon individuelle et en groupe selon un calendrier approprié mis en place en commun accord entre participants et accompagnateurs et permettant de suivre au plus près les besoins des futurs promoteurs

La mission de l'accompagnateur sera articulée autour de deux principales étapes :

L'étape de création du projet

Comprenant notamment :

- L'approfondissement, le cas échéant, du business plan
- Le montage financier du projet jusqu'à l'obtention du financement requis
- La création effective (patente et autres formalités)
- La mise en place des structures éventuelles du projet (locaux, personnel...)

Le volet projet :

L'objectif du programme FAMEE étant d'accompagner le jeune promoteur jusqu'à obtention de son premier bon de commande sur le marché.

Étapes administratives nécessaires pour la création de micro entreprises environnementales

1

Si l'activité est soumise à un cahier de charges ou à une autorisation ; le promoteur est tenu de signer le cahier de charges ou d'obtenir l'autorisation d'exercice de l'activité en question auprès des autorités compétentes.

2

Préparation du financement du projet

3

Ouverture d'une patente

4

Enregistrement au registre du commerce

5

Affiliation à la CNSS

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Adresse : Centre urbain nord, Boulevard de la terre, 1080 Tunis
Téléphone : (216) 70 728 644
Fax : (216) 70 728 655
E-mail : boc@mineat.gov.tn
Site web : www.environnement.nat.tn
Personnes à contacter/ Cellule emploi : M. Chokri NSIB et M^{me} TRAD SOMAI Fatma

ANGED : Agence National de Gestion des déchets

Adresse : 6, rue Alamin Alabbassi, Belvédère 1002 Tunis
Téléphone : (216) 71 791 595
Fax : (216) 71 890 581
E-mail : boc@anged.nat.tn
Personne à contacter : M. Béchir YAHYA

ONAS : Office National de l'Assainissement

Adresse : 32, rue Hédi Nouria 1001 Tunis
Téléphone : (216) 71 343 200
Fax : (216) 71 350 411
E-mail : boc@onas.nat.tn
Site web : www.onas.nat.tn
Personnes à contacter : M. Ibrahim GUEDRIA / M. Ali JENDOUBI

APAL : Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

Adresse : 2, rue Mohamed Rachid Ridha 1002 Tunis Belvédère
Téléphone : (216) 71 840 177
Fax : (216) 71 848 660
E-mail : boc@apal.nat.tn
Site web : www.apal.nat.tn
Personne à contacter : M. Ali GAMOOUN

ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement

Adresse : 12, Rue du Cameroun - Le Belvédère - 1002 Tunis
Téléphone : (216) 71 847 122
Fax : (216) 71 755 125
E-mail : anpe.boc@anpe.nat.tn
Site web : www.anpe.nat.tn
Personne à contacter : M. Mourad BEN MOUSSA

CITET : Centre Internationale des Technologies de l'Environnement

Adresse : Boulevard du leader Yasser Arafat - Route de l'aéroport de Tunis Carthage
Téléphone : (216) - 71 206 648
Fax : (216) 71 206 646
E-mail : cdi@citet.nat.tn
Site web : www.citet.nat.tn
Personne à contacter : M. Faouzi HAMMOUDA

le premier portail des services et des marchés de l'environnement en Tunisie

Site web : www.pagesvertestunisie.com

BTS : Banque tunisienne de solidarité

Adresse : 56, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis
Téléphone : (216) 71 844 040
Fax : (216) 71 799 285
E-mail : bts@email.ati.tn
Site web : www.bts.com.tn
Personnes à contacter : M^{me} Afifa BEN YOUNES / M^{me} Hager BELHAJ

API : Agence de Promotion de l'Industrie

Adresse : 63, rue de Syrie, 1002 Tunis Belvédère - Tunisie
Tél.: (216) 71 792 144
Fax: (216) 71 782 482
E-mail : api@api.com.tn
Site web : www.tunisieindustrie.nat.tn

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Adresse : 49, avenue Taïeb M'HIRI 1002 Tunis Belvédère
Tél : (71) 849 833 - (71) 846 583 - (71) 845 925 - (71) 796 744
Fax : (71) 783 223
Site web : www.cnss.nat.tn

**Formation et Accompagnement des Micro
Entreprises environnementales**

PLAN D’AFFAIRES

.....
.....
.....

Promoteur :

Ville :

Rue :

Tél. :

PRESENTATION DU PROJET

Promoteur :

Associé (s) :

Raison sociale :

Lieu d'implantation :

Forme juridique :

Type d'activité :

Chiffres d'affaires prévus :

- Année 01

- Année 02

- Année 03

Bénéfices prévus :

-

-

-

Nombre d'emplois créés :

Source de financement du capital initial

Montant

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

Total Capital initial

=.....

LE PROMOTEUR

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° CI :

Etat civil :

Nombre d'enfants :

Adresse :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Formation :
.....
.....
.....

Expériences professionnelles et entrepreneuriales :
.....
.....
.....
.....
.....

Autres renseignements utiles :
.....
.....
.....

ETUDE DE MARCHE

PROJET D'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

L'entreprise envisage de réaliser les activités suivantes :

Description du produit

.....
.....

Demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Offre :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le Marché potentiel :

.....
.....
.....
.....
.....

La part de marché envisagée :

.....
.....
.....
.....
.....

La Politique commerciale envisagée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les Perspectives du marché :

.....
.....
.....
.....
.....

ETUDE TECHNIQUE

CONSTRUCTIONS

(Superficie, emplacement, accessibilité, lieu stratégique, plan, matériaux de construction, modes d'acquisition, devis estimatif, location, etc.)

Nature	Description	Coût

EQUIPEMENTS

(Machines, outils, technologie, sources d'énergie, pièces de rechange, bureaux, meubles, installation, etc.)

Nature	Description	Coût

PROCESSUS DE PRODUCTION / D'EXPLOITATION¹

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Effectif nécessaire pour la première année

Fonction	Principales tâches	Formation et expériences requises	Nombre
Nombre total d'employés			

¹ * Décrire le processus de production ou d'exploitation de l'entreprise.

ETUDE FINANCIERE

TABLEAU DES VENTES

Produits	Mois												Total An 1
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Produit 1													
Quantités vendues													
Prix de vente unitaire													
Montant total des ventes (1)													
Produit 2													
Quantités vendues													
Prix de vente unitaire													
Montant total des ventes (2)													
Produit 3													
Quantités vendues													
Prix de vente unitaire													
Montant total des ventes (3)													
.....													
Produit n													
Quantités vendues													
Prix de vente unitaire													
Montant total des ventes (n)													
Montant total des ventes = (1) + (2) + (3) + (n)													

CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES

FAMEE

Marchandises et matières premières	Mois												Total An 1
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Matière 1													
Quantités consommées													
Prix d'achat unitaire													
Montant total des cons. (1)													
Matière 2													
Quantités consommées													
Prix d'achat unitaire													
Montant total des cons. (2)													
Matière 3													
Quantités consommées													
Prix d'achat unitaire													
Montant total des cons. (3)													
.....													
Matière n													
Quantités consommées													
Prix d'achat unitaire													
Montant total des cons. (n)													
Montant total des cons. = (1) + (2) + (3) + (n)													

PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNEL POUR LA PREMIERE ANNEE

S O L D E I N I T I A L	Mois 0	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	Total An 1
+ ENCAISSEMENTS														
Chiffre d'Affaires														
Autres encaissements														
- DECAISSEMENTS														
Achats														
Frais de Personnel														
Impôts et taxes														
CNSS														
Charges de structure														
Transport et déplacements														
Frais divers de gestion														
Frais financiers														
Remboursement d'emprunts														
Acquisition invest. nouveaux														
S O L D E F I N A L														

COUT DE L'INVESTISSEMENT

* Terrain	_____
* Constructions	_____
* Agencement Aménagement Installations	_____
* Equipements d'exploitation	_____
* Mobilier et Matériel de Bureau	_____
* Matériel de transport	_____
* Divers et imprévus	_____
TOTAL	=====

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (B.F.R.)

* Stock de matières premières / Marchandises	_____
* Transport	_____
* Loyer (x... mois)	_____
* Salaire (x... mois)	_____
* Consommation énergétique	_____
* Autres dépenses	_____
* Sécurité de caisse	_____
 TOTAL	 =====

COÛT TOTAL DU PROJET

1. Frais d'établissement

* Frais d'études	_____
* Frais de suivi	_____
* Frais d'enregistrement	_____
* Divers et imprévus	_____
Sous TOTAL	=====

2. Coût de l'Investissement

* Terrain	_____
* Travaux de viabilisation	_____
* Constructions	_____
* Agencement-Aménagement - Installations	_____
* Equipements d'exploitation et de Production	_____
* Mobilier et Matériel de Bureau	_____
* Matériel de transport	_____
* Divers et imprévus	_____
Sous TOTAL	=====

3. Besoin en Fonds de roulement (B.F.R.)

* Stock de matières 1ères/marchandises	_____
* Transport	_____
* Loyer (x... mois)	_____
* Salaire (x... mois)	_____
* Consommation énergétique	_____
* Autres dépenses	_____
* Sécurité de caisse	_____
Sous TOTAL	=====

COUT TOTAL DU PROJET **=====**

PLAN DE FINANCEMENT

* **coût du Projet** _____
- Frais d'Etablissement _____
- Coût de l'Investissement _____
- B.F.R. _____

Financement :

* **Apport personnel** _____
* **Emprunt** _____
* **Dotation** _____
* **Subvention** _____

SERVICE DE LA DETTE

Montant emprunté _____
Durée (en mois) _____
Avec un différé de (en mois) _____
Intérêt de (%) _____
Coût de l'emprunt _____
Mensualité _____

BILAN D'OUVERTURE AU

ACTIF		PASSIF	
Rubriques	Montants	Rubriques	Montants
Investissements		Fonds Propres	
Frais d'Etablissement		Apport personnel	
Terrain		Subventions	
Aménagement		Dettes	
Constructions		Dettes MT et CT	
Equipements		Dettes Fournisseurs	
Mobilier			
Mat. transport			
Div. et imprévus			
Stocks et encours			
Disponibilités			
TOTAL		TOTAL	

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Désignations	Année 1	Année 2	Année 3
Frais d'Etablissement			
Constructions			
Agencement- Aménagement/Installations			
Equipements d'exploitation			
Mobilier et Matériel de Bureau			
Matériel de transport			
TOTAL			

COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS

Désignations	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires			
Achats			
Marge Brute			
Charges d'Exploitation			
Charges de structure			
Frais de Personnel			
Impôts et Taxes			
CNSS			
Tavaux Fournitures Services Extérieurs			
Transport et Déplacement			
Frais divers de gestion			
Frais financiers			
Total Charges d'Exploitation			
Marge d'Exploitation = (Marge Brute – Charges d'Explt)			
Dotations aux Amortissements			
Résultat d'Exploitation = (Marge d'Explt – Dot aux Amts)			
Impôts			
Résultat Net = (Rt d'Exploitation – impôt)			
Cash-Flow = (Rt net + Dot aux amts)			
Ratio de Rentabilité = (CF / CA)			

Analyse FFOM

FORCE	FAIBLESSE
OPPORTUNITE	MENACE

Obtention d'un crédit BTS

Schéma de financement pour la création d'une entreprise environnementale :

Les projets environnementaux sont éligibles au FONAPRAM, ils suivent donc le schéma de financement suivant:

	Coût du projet entre [0-10000 DT]	Coût du projet entre [10000-50000 DT]	Coût du projet entre [50000-80000 DT]
Autofinancement	4%	8%	16%
Crédit	60%	60%	60%
Dotation	36%	32%	24%

Source de financement :

Autofinancement

Ou Crédit BTS pour:

- L'acquisition de matériel et équipements
- Fonds de roulement nécessaire pour le projet (entre 15% et 25% du montant d'investissement, selon la nature du projet)

Remboursement :

Si le projet nécessite un matériel de transport :

Le remboursement s'étalera sur 5 ans (durée d'amortissement du matériel roulant) et ce comme suit :

- Remboursement du crédit avec un taux d'intérêt de 8.5% sur 42 mois
- Remboursement de la dotation (sans intérêt) sur 18 mois
- Une période de grâce de 6 mois
- Soit un remboursement total sur 60 mois

Si le projet ne nécessite pas un matériel de transport :

Le remboursement se fait de la manière suivante :

- Remboursement du crédit avec un taux d'intérêt de 8.5% sur 5 à 7 ans (selon le montant du crédit)
- Remboursement de la dotation (sans intérêt) sur 4 ans
- Une période de grâce de 6 mois

Dossier BTS :

- 2 copies de la CIN
- Enveloppe timbrée portant l'adresse du promoteur
- Copies conformes à l'originale des diplômes et certificats de qualification
- Liste des équipements et matériels nécessaires justifiés par des factures pro-formas (3 fournisseurs différents pour chaque équipement)
- Déclaration sur l'honneur pour la disponibilité entière au projet
- Demande de crédit (à remplir)
- Permis de conduire (Pour ceux demandant un matériel roulant)

Intervention du FODEP :

Le concours du FODEP, est accordé par décision du Ministre de l'Environnement et de Développement Durable, sous forme d'une subvention plafonnée à 20% du coût de l'investissement approuvé par l'ANPE.

La subvention sert à financer :

- Les installations visant à réduire ou à éliminer la pollution des établissements industriels (stations de prétraitement des eaux, installation de la dépollution atmosphérique etc.
- Les installations communes de dépollution réalisés par les opérateurs publics ou privés pour le compte de plusieurs entreprises industrielles exerçant la même activité ou génératrices de la même pollution.
- Projet de collecte et de recyclages de déchets

Crédit FOCRED

Outre la subvention, les entreprises éligibles au concours du FODEP peuvent bénéficier d'un crédit bancaire (FOCRED) dans la limite de 50 % du coût de l'investissement approuvé par l'ANPE.

Ce crédit est remboursable sur 10 ans, avec un délai de grâce de 3 ans plus un taux d'intérêt fixé à TMM-1, sans compter les frais de gestion de la banque

Les avantages fiscaux

Exonération des taxes de douane et de la TVA pour les équipements importés et non pas fabriqués localement

- Exonération de la TVA pour les équipements acquis localement,
- Baisse de la TVA jusqu'à 10% pour les équipements figurant dans les listes I et II de l'article 9 du Code d'Incitation aux investissements,

Les bénéficiaires de ces avantages, feront l'objet d'un arrêté du Ministère de finances après l'avis d'une commission consultative chargée des dossiers

Présentation du dossier FODEP

Le dossier des demandes du concours du FODEP doivent être présentées à l'ANPE et doivent comporter :

Un formulaire fourni par l'ANPE dûment rempli et signé par les intéressés;

- Une étude technique du projet en trois exemplaires, effectuée par un bureau d'étude spécialisé,
- Un contrat programme conclu avec l'ANPE,
- Un schéma d'investissement et de financement comportant au moins 30% de fonds propres;
- Une déclaration sur l'honneur, certifiant la disponibilité d'un minimum de 30% du fonds propres,
- Toutes les factures proformas ou les devis des matériels à acquérir ainsi que les travaux à réaliser,

Présentation du dossier des avantages fiscaux

Le dossier des demandes de bénéficier des avantages fiscaux doivent être présentés à l'ANPE et doivent comporter :

- Un formulaire fourni par l'ANPE dûment rempli et signé par les intéressés;
- Un schéma d'investissement et de financement comportant au moins 30% de fonds propres;
- Une étude technique;
- Une liste détaillant tous les équipements et leurs spécificités techniques (Catalogue);
- Toutes les factures proformas ou les devis des matériels à acquérir;
- Une demande de privilège fiscal fournie des services de la douane tunisienne contenant la nomenclature douanière des équipements.

Dossier nécessaire pour la déclaration d'existence et la carte d'identification fiscale

- 1 Approbation des services concernés pour le cas des projets soumis à autorisation préalable ou cahier de charges;
- 2 Un imprimé délivré, rempli et signé au bureau du contrôle des impôts
- 3 Une copie de la CIN
- 4 Une copie du contrat de location ou du certificat de propriété ou de l'attestation de domiciliation.

Dossier nécessaire pour l'immatriculation au registre de commerce

1

Deux imprimés à remplir et à signer (imprimés fournis par le bureau de greffe du tribunal)

2

Déclaration sur l'honneur à signer en deux exemplaires (imprimés fournis par le bureau de greffe du tribunal)

3

Deux copies de la déclaration d'existence et de la carte d'identification fiscale

4

Deux exemplaires du contrat de location ou du certificat de propriété ou de l'attestation de domiciliation.

5

Deux copies de la CIN

6

Un timbre fiscal de 15DT

7

Un timbre fiscal de 5DT pour chaque extrait du registre de commerce demandé.

Taux de cotisation

Le taux de cotisation destiné au financement du régime des salariés non agricoles est fixé à 23,75 % répartis comme suit :

- quote-part salariale : 7,75 %
- quote-part patronale : 16 %

Avantages

Encouragement des investissements dans le cadre de petites entreprises

Les investissements nouveaux dans les secteurs prévus par le code d'incitation aux investissements réalisés dans le cadre de petites entreprises peuvent bénéficier de la prise en charge de l'Etat de la cotisation patronale au régime légal de sécurité sociale durant 3 ans à partir de la date d'entrée en activité effective du projet.

Les entreprises bénéficiaires :

Les entreprises créées par des personnes sous forme d'entreprises individuelles ou sous forme de sociétés dont le coût global de l'investissement ne dépasse pas 50.000Dinars.

Les promoteurs bénéficiaires :

- Etre de nationalité tunisienne, titulaire d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme délivré par les centres de formation professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle dans le domaine d'activité du projet à promouvoir.
- S'engager à assumer personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet.
- Avoir un accord de principe de financement par un établissement de crédit

Taux de cotisation

Salarié 7.75%

Employeur 0.5%

Total 8.25%

Période de l'avantage

- Est égale à 3 ans à partir de la date d'entrée en activité effective du projet qui correspond à la date du paiement du premier salaire au titre des recrutements nouveaux.
- Cet avantage est accordé au titre des investissements réalisés du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2009.

Pièces à fournir

- Liste nominative des travailleurs dont l'emploi ouvre droit à la prise en charge par l'Etat des contributions patronales, signée par l'employeur et visée par l'inspection de travail territorialement compétente.
- Attestation délivrée par les services compétents indiquant la date d'entrée en activité.
- Attestation de dépôt de déclaration d'investissement.
- Copie certifiée conforme du diplôme.
- Copie du contrat de prêt d'investissement conclu avec un établissement de crédit.
- Engagement à assumer personnellement et à plein temps la responsabilité du projet portant la signature légalisée du promoteur.

Prise en charge pour les nouveaux promoteurs :

Les nouveaux promoteurs peuvent bénéficier de la prise en charge, par l'Etat, de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale.

Taux de cotisation : 8,25 %

Période de cotisation : Les 5 premières années d'activité effective.

Pièces à fournir

- Liste nominative du personnel employé, visée par l'Inspection du travail territorialement compétente.
- Copie de l'arrêté du ministre concerné se rapportant à l'octroi de primes d'investissements.
- Attestation indiquant la date d'entrée effective en activité.

CAHIER DES CHARGES N° I

RELATIF AUX MODALITES ET AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DECHETS NON DANGEREUX

Article1 : Les clauses du présent cahier des charges s'appliquent à l'exercice des activités de collecte et de transport des déchets non dangereux par les établissements et les entreprises mentionnés à l'article 26 de la loi n° 96-41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination telle que modifiée par la loi n° 2001-14 du 30 janvier 2001, portant simplification des procédures administratives relatives aux autorisations délivrées par le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans les domaines de sa compétence.

Article2 : Les activités de collecte et de transport comprennent toutes les opérations qui permettent la collecte et le transport vers la décharge finale, les stations de traitement, les unités de transfert ou toute autre destination, dûment autorisées par les autorités concernées.

Article3 : Les modalités de transport de collecte et de contrôle des déchets seront fixées en commun accord avec les parties contractantes (l'opérateur, les communes ou autres établissements publics ou privés, les associations ect.....) en fonction des données spécifiques de la région dans laquelle sera exercée l'activité dont notamment :

- Typologie d'habitations
- Typologie des conteneurs de collecte
- Caractéristiques sociales et professionnelles de la région concernée
- Distances à l'intérieur et à l'extérieur de la région concernée
- Caractéristiques topographiques de la région concernée

Article 4 : L'exercice des activités de collecte et de transport des déchets doit être effectué sans causer aucun danger à la santé humaine ou polluer l'environnement et notamment l'eau, l'air, le sol, les animaux et les végétaux.

Article 5 : L'exercice des activités de collecte et de transport des déchets doit se faire sans causer de nuisances acoustiques ou tout autre type de nuisance et sans porter atteinte aux paysages naturels et urbains.

Article 6 : Les personnes exerçant les activités de transport de déchets recyclables et valorisables doivent avoir des connaissances sur ces déchets, et doivent être accompagnés d'une fiche de transport des déchets transportés.

Article 7 : L'exercice des activités de collecte et de transport des déchets, nécessite le choix des conteneurs de collecte des déchets et leurs emplacements et les circuits de collecte en commun accord avec les parties contractantes (l'opérateur, les communes ou autres établissements publics ou privés, les associations ect.....). Ces conteneurs doivent être placés dans des endroits accessibles et doivent porter des marques signalétiques.

Article 8 : Les personnes exerçant les activités de collecte et de transport des déchets doivent déterminer en accord avec la partie contractante l'horaire de collecte, le nombre de tournées, ainsi que les circuits à emprunter lors du transport des déchets.

Article 9 : Tous les déchets qui seront collectés doivent être livrés selon les modalités fixées par les parties contractantes aux organismes publics ou privés assurant l'opération de valorisation, d'élimination ou de traitement de ce type de déchets.

Article 10 : Toute personne exerçant des activités de collecte et de transport des déchets est soumise au contrôle périodique des autorités compétentes en matière de la protection de la santé publique et de l'environnement.

Article 11 : Les personnes exerçant des activités de collecte et de transport des déchets doivent tenir un registre livré par les services du Ministère de l'Environnement et du développement durable, dans lequel seront inscrites toutes les informations relatives à l'exercice de l'activité et comprennent les quantités des déchets, leurs natures et origines, et si besoin leurs destinations et la périodicité des opérations de leur collecte et les moyens de leurs transports.

Article 12 : Les personnes exerçant des activités de collecte et de transport des déchets sont tenues de retirer le registre numéroté et paraphé par les services du ministère de l'Environnement et du développement durable conformément à l'article 28 de la loi N° 41 - 96 du 10 Juin 1996.

Article 13 : Les personnes exerçant des activités de collecte et de transport des déchets sont tenues d'avoir en leur possession, tous les documents contenant les informations et les descriptions identifiant leurs activités, ainsi que toutes les prescriptions techniques qu'ils appliqueront dans l'exercice de leurs activités, et qui comprennent notamment :

- Les informations générales relatives à l'exploitant
- Les précautions et prescriptions techniques à prendre pour l'exercice de l'activité
- Les moyens humains et matériels ainsi que toutes les spécifications techniques relatives aux équipements et instruments utilisés
- Le type, la composition et la quantité moyenne des déchets
- Un guide de maintenance, d'entretien et de lavage des équipements utilisés pour la collecte et le transport
- La maintenance et le lavage des équipements qui doivent être effectués dans un entrepôt situé dans une zone industrielle ou dans une station de lavage et de graissage dûment autorisée.

Article 14 : Les personnes exerçant des activités de collecte et de transport des déchets sont tenues d'informer le ministère de l'Environnement et du développement durable de tout changement des données déclarées, dans un délai ne dépassant pas quinze jours à partir de ce changement.

Article 15 : Toute infraction aux dispositions du présent cahier des charges donne lieu aux poursuites et pénalités prévues par la législation en vigueur et notamment la loi n° 96-41 du 10 Juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination telle que modifiée et complétée par la loi

n°2001-14 du 30 janvier 2001 et la loi n° 56-97 du 28 Juillet 1997 relative à l'organisation de l'activité de transport routier des marchandises, telle que modifiée par la loi n° 91-99 du 2 Août 1999.

Article 16 : Toute personne exerçant des activités de collecte et de transport des déchets doit informer par écrit les services du Ministère de l'Environnement et du développement durable de tout contrat conclu pour l'exercice de l'activité de collecte et du transport des déchets et ce, dans un délai ne dépassant pas quinze jours à partir de la date de la conclusion du dit contrat.

Article 17 : Je soussigné.....

Agissant en qualité de

De la société

Dont le siège social est sis à

.....

Type de société

Société anonyme

A responsabilité limitée

Autre

Société tunisienne

Société mixte

Inscrite au registre de commerce de..... Gouvernorat

En date du Sous le Numéro

et à la CNSS sous le numéro

D'un capital de

Après avoir pris connaissance des dispositions du présent cahier des charges et de la loi N° 96-41 du 10 Juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, telle modifiée et complétée par la loi N° 2001-14 du 30 Janvier 2001, ainsi que de tous les textes relatifs à l'exercice de cette activité. Je m'engage à exercer les activités de collecte et de transport des déchets conformément aux prescriptions mentionnées dans le présent cahier des charges et ses annexes.

Direction Générale

.....le.....

L'exploitant

L'exploitant

(vu et approuvé)

(Signature Légalisée)

N.B (1) : Une copie du présent cahier des charges est retirée du journal officiel de la République Tunisienne ou auprès des services de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets ou par Internet. Deux exemplaires de ce cahier dûment remplis, signés et légalisés doivent être déposés auprès des services de l'Agence susmentionnée.

N.B (2) : Le présent cahier des charges n'exonère pas les personnes chargées des activités de collecte et de transport des déchets non dangereux de toute autre procédure légale en vigueur notamment, et le cas échéant, les procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement et celles relatives au contrôle des établissements dangereux, insalubres et incommodes.

Annexe du cahier des charges

RELATIF AUX MODALITES ET AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DECHETS NON DANGEREUX

1° INFORMATIONS GENERALES

- Nom Prénom Fonction.....

- Résident à.....
.....

- Tel. Fax.....

- Raison sociale

- Siège social de la société

- Ville Commune Gouvernorat

Sommaire sur l'activité de la société : (date de création de la société, activité de la société depuis sa création et son évolution , autres formations..... etc.)

1°- Définition de l'activité :
.....
.....
.....

2°- Type des déchets :

Type des déchets		Observations
Déchets ménagers	Non triés	
	Organiques	
	Non organiques recyclables	
	Autres	
Déchets industriels	Assimilables aux déchets ménagers	
	Recyclables	
	Inertes	

CAHIER DES CHARGES N° II

RELATIF AUX MODALITES ET AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX

Article1 : Les clauses du présent cahier des charges s'appliquent à l'exercice des activités de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux par les établissements et les entreprises mentionnés à l'article 26 de la loi n° 96-41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination telle que modifiée par la loi n° 2001-14 du 30 janvier 2001, portant simplification des procédures administratives relatives aux autorisations délivrées par le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans les domaines de sa compétence.

Article2 : Le recyclage et la valorisation comprennent toutes les opérations qui permettent la récupération des matériaux et de l'énergie à partir des déchets et toutes les opérations de renouvellement et de transformation telles que l'extraction des métaux ou d'autres matières non organiques et leur réutilisation ou la production de compost organique ou leur utilisation comme source d'énergie. Un plan d'aménagement devrait être en possession de la personne exerçant cette activité.

Article3 : L'exercice des activités de recyclage et de valorisation des déchets doit se faire dans des zones industrielles ou dans des zones réservées aux petits métiers à l'exception des déchets organiques et des déchets des jardins qui peuvent être valorisés dans des zones agricoles.

Article 4 : L'exercice des activités de recyclage et de valorisation des déchets doit se faire sans causer aucun danger à la santé humaine ou polluer l'environnement et notamment l'eau, l'air, le sol, les animaux et les végétaux.

Article 5 : Les personnes exerçant des activités de recyclage et de valorisation doivent présenter une description sommaire du projet en précisant l'aspect du site d'implantation et prendre les prescriptions suivantes :

- Les mesures nécessaires pour se conformer aux normes relatives aux émissions des gaz

.....
.....
.....

- Les mesures nécessaires pour se conformer aux normes relatives à l'évacuation des eaux résiduaires

.....
.....
.....

- Les mesures nécessaires pour se conformer aux normes relatives à la gestion des déchets solides

.....
.....
.....

- Les mesures nécessaires pour garantir les conditions de sécurité

.....

.....

Article 6 : L'exercice des activités de recyclage et de valorisation des déchets doit se faire sans causer de nuisances acoustiques ou tout autre type de nuisance et sans nuire aux paysages naturels et urbains.

Article 7 : Les activités de recyclage et de valorisation des déchets, peuvent être exercées par les entreprises qui produisent ce type des déchets et par les promoteurs spécialisés dans les opérations de recyclage et de valorisation.

Article 8 : La personne exerçant des activités de recyclage et de valorisation des déchets peut assurer par ses propres moyens la collecte et le transport des déchets, comme elle peut confier ces opérations à autrui. Dans ce cas il doit signer le cahier des charges fixant les conditions d'exercice de ces activités.

Article 9 : Toute personne exerçant les activités de recyclage et de valorisation des déchets est soumise au contrôle périodique des autorités compétentes dans le domaine de la protection de la santé publique et de l'environnement.

Article 10 : Les personnes exerçant des activités de recyclage et de valorisation des déchets doivent tenir un registre livré par les services du Ministère de l'Environnement et du développement durable dans lequel seront inscrites toutes les informations relatives à l'exercice de l'activité et comprennent les quantités des déchets, leur nature et origine, et le cas échéant leur destination et la périodicité des opérations de leur collecte et des moyens de leur transport.

Article 11 : Les personnes exerçant des activités de recyclage et de valorisation des déchets doivent retirer un registre d'inscription numéroté et paraphé par les services du ministère chargé de l'environnement.

Article 12 : Les personnes exerçant des activités de recyclage et de valorisation des déchets sont tenus de fournir à toute demande des autorités compétentes, tous les documents, en leur possession, contenant les informations et les données identifiant leurs activités ainsi que toutes les prescriptions techniques qu'ils entreprendront pour l'exercice de leurs activités, et qui comprennent notamment :

- Informations générales sur l'exploitant
- Description détaillée de l'activité
- Précautions et prescriptions techniques à prendre pour l'exercice de l'activité
- Moyens humains et matériels ainsi que toute spécification technique relative aux équipements et aux instruments utilisés
- Type, composition et quantité moyenne des déchets
- Site d'implantation du projet et son impact sur l'environnement
- Description détaillée du mode de recyclage et de valorisation des déchets

Article 13: Les personnes exerçant des activités de recyclage et de valorisation des déchets sont tenus d'assurer un encadrement technique en employant au moins un cadre ayant un niveau au moins de premier cycle universitaire ou équivalent achevé.

Article 14 : Les personnes exerçant des activités de recyclage et de valorisation des déchets sont tenues d'informer le Ministère de l'Environnement et du développement durable de tout changement des données déclarées et ce dans un délai ne dépassant pas quinze jours de la date de cette modification.

Article 15 : Les personnes exerçant des activités de recyclage et de valorisation des déchets sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité lors du transport, du stockage et de la valorisation des déchets.

Article 16 : Les personnes exerçant des activités de recyclage et de valorisation des déchets sont tenues de fournir chaque année aux services du ministère de l'environnement et du développement durable, toutes les informations relatives aux déchets qu'ils gèrent, leurs origines, leurs destinations, leurs spécificités et leurs modes de gestion, ainsi que les accidents éventuels causés par cette activité.

Article 17 : Toute infraction aux dispositions du présent cahier des charges est soumise aux poursuites et pénalités prévues par la législation en vigueur dont notamment la loi n° 96-41 du 10 Juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination telle que modifiée par la loi n° 2001-14 du 30 Janvier 2001.

Article 18 : Je soussigné.....
Agissant en qualité de
De la société.....
Dont le siège social est sis à

Type de société

Société anonyme A responsabilité limitée Autre

Société tunisienne Société mixte

Inscrite au registre de commerce de..... Gouvernorat

En date du Sous le Numéro

et à la CNSS sous le numéro

D'un capital de

Après avoir pris connaissance des dispositions du présent cahier des charges et de la loi n° 96-41 du 10 Juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, telle que modifiée par la loi N°2001-14 du 30 Janvier 2001 ainsi que de tous les textes relatifs à l'exercice de cette activité. Je m'engage à exercer l'activité de recyclage et de valorisation des déchets conformément aux prescriptions sus-mentionnées dans le présent cahier des charges.

Direction Générale

.....le.....

L'exploitant

(vu et approuvé)

(Signature Légalisée)

N.B (1) : Une copie du présent cahier des charges est retirée du journal officiel de la République Tunisienne ou auprès des services de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets ou par Internet. Deux exemplaires de ce cahier dûment remplis, signés et légalisés doivent être déposés auprès des services de l'Agence susmentionnée.

N.B (2) : Le présent cahier des charges n'exonère pas les personnes chargées des activités de collecte et de transport des déchets non dangereux de toute autre procédure légale en vigueur notamment, et le cas échéant, les procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement et celles relatives au contrôle des établissements dangereux, insalubres et incommodes.

Annexe du cahier des charges

RELATIF AUX MODALITES ET AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX

1° INFORMATIONS GENERALES

- Nom Prénom Fonction.....

- Résident à.....

- Tel. Fax.....

- Raison sociale

- Siège social de la société

- Ville Commune Gouvernorat

Sommaire sur l'activité de la société : (date de création de la société, activité de la société depuis sa création et son évolution, autres formations..... etc.)

1°- Définition de l'activité :

.....

.....

.....

.....

2°- Type des déchets :

Type des déchets		Observations
Déchets ménagers	Non triés	
	Organiques	
	Non organiques recyclables	
	Autres	
Déchets industriels	Assimilables aux déchets ménagers	
	Recyclables	
	Inertes	

CAHIER DES CHARGES N° III

RELATIF AUX MODALITES ET AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES DE STOCKAGE DE TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX

Article 1 : Les clauses du présent cahier des charges s'appliquent à l'exercice des activités de stockage et de traitement des déchets non dangereux par les établissements et les entreprises mentionnés à l'article 26 de la loi n° 96-41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination telle que modifiée par la loi n° 2001-14 du 30 janvier 2001, portant simplification des procédures administratives relatives aux autorisations délivrées par le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans les domaines de sa compétence.

Article 2 : L'exercice des activités de stockage et de traitement des déchets non dangereux, à l'exception du dépôt dans les décharges, doit se faire dans des zones industrielles ou dans des zones de petits métiers autorisées et aménagées à cet effet et ayant une capacité suffisante pour accueillir les déchets.

Article 3 : Les personnes exerçant des activités de stockage et de traitement des déchets doivent présenter une description sommaire du projet en précisant l'aspect du site d'implantation et respecter les prescriptions suivantes :

- Les mesures nécessaires pour se conformer aux normes relatives aux émissions des gaz

.....
.....
.....

- Les mesures nécessaires pour se conformer aux normes relatives à l'évacuation des eaux résiduaires

.....
.....
.....

- Les mesures nécessaires pour se conformer aux normes relatives à la gestion des déchets solides

.....
.....
.....

- Les mesures nécessaires pour garantir les conditions de sécurité

.....
.....
.....

Article 4 : L'exercice des activités de stockage, de traitement et d'élimination des déchets doit se faire sans causer aucun danger à la santé humaine ou polluer l'environnement et notamment l'eau, l'air, le sol, les animaux et les végétaux.

Article 5 : L'incinération des déchets en plein air et leur utilisation comme combustible sont interdites, sauf dans des cas exceptionnels et seulement pour la valorisation énergétique des déchets et après approbation des services du Ministère de l'environnement et du développement durable.

Article 6: Les personnes exerçant les activités de stockage et de traitement des déchets doivent tenir un registre de suivi des déchets livré par les services du Ministère de l'environnement et du développement durable et qui peuvent être consulté par leurs agents à chaque demande.

Article 7: Les personnes exerçant les activités de stockage et de traitement des déchets sont tenues de fournir chaque année aux services du Ministère de l'environnement et du développement durable, toutes les informations relatives aux déchets qu'ils gèrent, leurs origines, leurs destinations, leurs spécificités et la manière de leur gestion, ainsi que les accidents éventuels causés par cette activité.

Article 8 : Les personnes exerçant les activités de stockage et de traitement des déchets sont tenues d'informer le Ministère de l'environnement et du développement durable de tout changement dans les données déclarées et ce, dans un délai ne dépassant pas quinze jours de la date de cette modification.

Article 9 : Les personnes exerçant les activités de stockage et de traitement des déchets sont tenues d'informer le Ministère de l'environnement et du développement durable de tout changement dans le site d'exploitation tel que l'extension, et le renouvellement etc.

Article 10 : Les personnes exerçant les activités de stockage et de traitement des déchets sont tenues d'assurer un encadrement technique en employant au moins un cadre ayant un niveau d'au moins de premier cycle universitaire ou équivalent achevé.

Article 11 : En cas d'apparition d'une pollution causée par l'exploitation d'une unité de traitement des déchets, l'exploitant est tenu d'éliminer cette pollution et la contamination enregistrée au site d'exploitation. Et dans le cas où il n'arriverait pas et s'il est dans l'impossibilité de le faire, les autorités concernées y procèdent à ses frais.

Article 12 : Il est strictement interdit à l'exploitant d'une unité de traitement des déchets ménagers d'y enfouir les déchets suivants :

- Les liquides et tous matériaux contenant des liquides
- Les conteneurs vides sauf s'ils sont déliquetés ou broyés ou compactés
- Les dynamites, les matériaux solides inflammables, les déchets inflammables et les matériaux qui entrent en réaction au contact de l'eau
- Tous autres déchets qui peuvent être valorisés sur les sites d'enfouissement

Article 13 : l'exploitant d'une unité de traitement des déchets est tenu d'établir un plan de contrôle des opérations de collecte des lixiviats des déchets ménagers qui doivent être traités selon des modalités spécifiques.

Article 14: l'exploitant d'une unité de traitement des déchets est tenu lors de la fermeture d'une unité de traitement des déchets d'enlever les équipements installés dans cette unité et de procéder à l'aménagement et à la réhabilitation du site conformément aux réglementations en vigueur.

Article 15 : L'exploitant d'une unité de stockage des déchets doit établir un programme de contrôle et de suivi de l'état de l'environnement et ce durant l'exploitation de cette unité et après sa fermeture.

Article 16 : Les personnes exerçant les activités de stockage et de traitement des déchets sont soumises au contrôle continu des autorités compétentes en matière de protection de l'environnement, de la santé publique et des établissements dangereux insalubres et incommodes.

A cet effet l'exploitant doit permettre aux autorités compétentes sus-mentionnées de visiter les sites, de faire les investigations nécessaires, de prendre des échantillons et d'avoir accès à toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Article 17 : Les personnes exerçant les activités de stockage et de traitement des déchets doivent faciliter la mission des agents et experts contrôleurs à procéder à toutes les investigations et les constats conformément à la loi relative à la gestion des déchets. Ils sont habilités à visiter les sites professionnels lors des horaires du travail et à prendre les échantillons et faire les analyses nécessaires.

Article 18 : Toute infraction aux dispositions du présent cahier des charges est soumise aux poursuites et pénalités prévues par la législation en vigueur dont notamment la loi N° 96-41 du 10 Juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination telle que modifiée par la loi N° 2001-14 du 30 Janvier 2001.

Article 19 : Je soussigné.....

Agissant en qualité de

De la société.....

Dont le siège social est sis à

Type de société

Société anonyme

A responsabilité limitée

Autre

Société tunisienne

Société mixte

Inscrite au registre de commerce de..... Gouvernorat

En date du Sous le Numéro

et à la CNSS sous le numéro

D'un capital de

Après avoir pris connaissance des dispositions du présent cahier des charges et de la loi N° 96-41 du 10 Juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, telle que modifiée par la loi N°2001-14 du 30 Janvier 2001 ainsi que de tous les textes relatifs à l'exercice de cette activité. Je m'engage à exercer l'activité de stockage et/ou de traitement des déchets conformément aux prescriptions sus-mentionnées dans le présent cahier des charges.

Direction Générale

.....le.....

L'exploitant

(vu et approuvé)

(Signature Légalisée)

N.B (1) : Une copie du présent cahier des charges est retirée du journal officiel de la République Tunisienne ou auprès des services de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets ou par Internet. Deux exemplaires de ce cahier dûment remplis, signés et légalisés doivent être déposés auprès des services de l'Agence susmentionnée.

N.B (2) : Le présent cahier des charges n'exonère pas les personnes chargées des activités de collecte et de transport des déchets non dangereux de toute autre procédure légale en vigueur notamment, et le cas échéant, les procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement et celles relatives au contrôle des établissements dangereux, insalubres et incommodes..

Annexe du cahier des charges

RELATIF AUX MODALITES ET AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX

1° INFORMATIONS GENERALES

- Nom Prénom Fonction.....

- Résident à.....

- Tel. Fax.....

- Raison sociale

- Siège social de la société

- Ville Commune Gouvernorat

Sommaire sur l'activité de la société : (date de création de la société, activité de la société depuis sa création et son évolution, autres formations..... etc.)

1°- Définition de l'activité :

2°- Type des déchets :

Type des déchets		Observations
Déchets ménagers	Non triés	
	Organiques	
	Non organiques recyclables	
	Autres	
Déchets industriels	Assimilables aux déchets ménagers	
	Recyclables	
	Inertes	

3° - Equipements

Equipements	Nbres	Types	Catégories	Capacités	Puissance	Propriété / sous traite

4°- Quantité moyenne des déchets à gérer

..... T/j ours
..... T/mois
..... T/ans

5°- Prescriptions techniques et modalités de gestion

.....
.....
.....
.....

6°- Précautions nécessaires pour garantir les conditions de sécurité

.....
.....
.....

..... le

L'exploitant (signature légalisée)

تصريح بالوجود
DECLARATION D'EXISTENCE

(1)

الجمهورية التونسية

REPUBLIQUE TUNISIENNE

وزارة المالية

Ministère des Finances

مكتب المراسلات

Spontanée	تلقائي
Découverte	اكتشاف

--	--	--

رمز المكتب

Bureau de Contrôle des Impôts de

Code Bureau

رقم الرمز بالدولة N° du code en Douane	المحكمة Tribunal	رقم الصغر التجاري N° du registre de Commerce	عدد العرع Nbre d'Ét- Second	رمز الصنف Code Catégorie	رمز الصفة أ.ج.م. Code qualité TVA	المعرف المالي Matricule Fiscal	رقم بطاقة التعريف العمومية أو بطاقة إقامة للأجانب N° CIN ou carte du séjour pour les Étrangers

المعرف

Identifiant

الاسم واللقب أو الإسم الإجتماعي Nom et Prénom ou Raison sociale		الهاتف Téléphone		الجنسية Nationalité		الصفة القانونية Forme juridique	
عنوان المقر الاجتماعي أو النشاط المدينة Ville Adresse du siège social ou de l'activité		الترقيم البريدي Code Postal		الولاية Code		رمز النشاط الرئيسي Code	
رأس المال الاجتماعي (بالدينار) Capital social (en dinars)		الرمز Code		الرمز Code		النشاط الثانوي Activité secondaire	

تاريخ بدء النشاط (صناعة أو تجارة أو مهنة تجارية) Date de commencement de l'activité (industrie, commerce ou profession non commerciale)	الصفة بالنظر للأداء على القيمة المضافة Qualité vis-à-vis de la TVA
تاريخ بدء النشاط (صناعة أو تجارة أو مهنة تجارية) Date de commencement de l'activité (industrie, commerce ou profession non commerciale)	الإختبار المطلوب في Démontré le
تاريخ بدء النشاط (صناعة أو تجارة أو مهنة تجارية) Date de commencement de l'activité (industrie, commerce ou profession non commerciale)	الإختبار المطلوب في Démontré le
تاريخ بدء النشاط (صناعة أو تجارة أو مهنة تجارية) Date de commencement de l'activité (industrie, commerce ou profession non commerciale)	الإختبار المطلوب في Démontré le

تاريخ الولادة : Date de naissance	اليوم Jour	الشهر Mois	السنة Année	المكان Lieu
الجنس : Sexe				
العالة العائلية Situation familiale	عدد الأولاد بالكفالة : Nbre d'enfant à charge			
العنوان الشخصي : Résidence	المدينة Ville			
النهج : Rue				
الولاية : Gouvernorat	رمز Code	المتمدية Délégation		

عدد الفروع

نعم / لا
Non/Oui

نعم / لا
Non/Oui

هل لكم فروع ؟

Avez-vous des établissements secondaires

هل تختارون التجميع ؟

Optez-vous pour la centralisation

(اصعب قائمة مفصلة للفروع)

(Jointure liste détaillée des Ets secondaires)

إنني المضي أسفله أشهد بصحة البيانات التي تضمنتها هذا التصريح والتي أتعرض
بفتحها للعقوبات المنصوص عليها بالفانون على كل مخالفة.

Je soussigné certifie exacts les renseignements figurant dans la déclaration

et m'expose aux sanctions prévues par la loi pour toute inexactitude.

في

A ... le

الشم والإمضاء
Archet et Co. S.A.

Réservé au Service	خاص بالخدمة
الأداءات الغير مباشرة Impôts indirects	الأداءات المباشرة Impôts Directs
<input type="checkbox"/> نظام التوظيف R1	<input type="checkbox"/> نظام التوظيف R1
<input type="checkbox"/> الأداءات على القيمة المضافة TVA	<input type="checkbox"/> التصريح السنوي DIR
<input type="checkbox"/> المعلوم على الإستهلاك D.C.	<input type="checkbox"/> الأقساط الإحتياطية AP
	<input type="checkbox"/> المعلوم على المؤسسات TCL
	<input type="checkbox"/> مؤجر Employeur

(1) La déclaration d'existence est déposée par

(1) بوضع التصريح بالوجود من قبل :

- Toute personne physique exerçant une activité industrielle, Commerciale ou une Profession non Commerciale
- Toute Personne Morale

- كل شخص طبيعي يتشاطف نشاطا صناعيا أو تجاريا أو مهنة غير تجارية
- كل شخص معنوي

ذات
طبيعية

تصريح حول بداية نشاط أو استئناف نشاط ذات طبيعة
 بداية النشاط
 استئناف النشاط
(مع العلامة \ و تكون للناس)

الجمهورية التونسية
وزارة العدل وحقوق الإنسان

المحكمة الابتدائية
بـ.....
التاريخ:

عدد السجل التجاري الأصلي (س.ت.ش).....
عدد التصرف الداخلي:.....
عدد التصريح بالوجود (بالتبند):.....

المصلحة التجارية
الإدارية

المراجع: الفصل 8 من القانون عدد 44 لسنة 1995

المؤرخ في: 2 مساهي 1995 للتعلق بالسجل التجاري

N:216

PRENOMS	(1) الاسم :
NOM	اللقب :
SIEGE(principal établissement):	عنوان المجل الأصلي:
PSEUDONYME:	الاسم المستعار:
(2) العنوان الشخصي: تاريخ الولادة و مكانها: الجنسية : الحالة الزوجية : <input type="checkbox"/> أعرب <input type="checkbox"/> أرمل <input type="checkbox"/> مطلق <input type="checkbox"/> متزوج اسم القرين * : الجنسية: (*) إذا كان القرين ينوي المشاركة الفعلية في النشاط التجاري مع الشخص المصرح ذكر البيانات في العرض نظام الزواج: <input type="checkbox"/> الإشتراك في المكاسب <input type="checkbox"/> الفصل في المكاسب (أ) أو ما يقوم مقامها بالنسبة للأحاب.	
(3) موضوع النشاط الأصلي: عدد العملة المذهلين: الاسم التجاري DENOMINATION:	
(4) محل الاستغلال الأصلي: العنوان: تحديد المصدر: <input type="checkbox"/> إحدات، <input type="checkbox"/> شراء، <input type="checkbox"/> وكالة حرة، <input type="checkbox"/> استرجاع بعد وكالة حرة، <input type="checkbox"/> غير ذلك المستغل السابق (الاسم واللقب): - تاريخ التشطيب عليه أو تاريخ إجراء التقييد التقيحي بالسجل التجاري: - في صورة اكتساب المجل بالشراء أو بالقسمة: بيان السند: - في صورة اكتساب المجل بموجب وكالة حرة، بيان اسم مسوِّغ الأصل التجاري و لقبه: - عنوانه: - تاريخ نهاية العقد: - وجود شرط التجديد الضمني بالعقد: <input type="checkbox"/> نعم، <input type="checkbox"/> لا	
(5) في حالة وجود فروع عدد الفروع: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> العنوان:	

6) الأنشطة المتداولة بائناً: دائمة موسمية متحركة وثيقة

تاريخ بداية النشاط:

النشاط الأصلي:

النشاط الثانوي:

(7) الأشخاص الذين يتمتعون بتفويض للتبابة عن المصرح: وكيل مقوض، مستغل بالإشتراك، مالك على الشباخ:

تاريخ الولادة ومكانها:

* الاسم واللقب:

العنوان:

الصفة:

الجنسية:

عدد بطاقة الهوية (أ):

تاريخها:

* الاسم واللقب:

العنوان:

الصفة:

الجنسية:

عدد بطاقة الهوية (أ):

تاريخها:

(أ): أو ما يلزم مقدمها بالنسبة للأحباب.

(8) ذكر كتابات المحاكم المسجل فيها تسجيل لتاريخ عند الإقتضاء

(9) في صورة استئناف النشاط المذكور بعد التسجيل السابق:

(10) التحملات (وهون أو غيرها)

(11) بيانات إضافية أخرى (ذكر الإحار الذي شملته الإضافة)

(12) اسم التام بالتصريح ولقبه:

عنوانه:

عدد بطاقة تعريفه الوطنية:

تاريخها:

حرر في:

* الإمضاء:

* ملاحظة: إمضاء كل شخص على حدة

عناصر بكتابة المحكمة

المحكمة الابتدائية بس:

السجل التجاري

عدد السجور

التجاري:

الاسم أو التسمية:

إصلاح

تكمين

أصلي

تسجيل:

تشطيب

تفكير

تأوي

تقييد:

عدد الوصول (الرقم المتداول الداخلي):

تاريخ الوصول للكتابة:

الموافق لتبابة النشاط:

النشاط:

تاريخ الإيداع:

ملاحظات:

إطار عناصر بالسجل المركزي:

يشهد كاتب المحكمة بوقوع هذا التقييد

3

الجمهورية التونسية

وزارة العدل و حقوق الانسان

المحكمة الابتدائية بـ

تصريح على الشرف

المصلحة التجارية الادارية

السجل التجاري

(المرجع: الفصل 8 من القرار المؤرخ في.....)

اني الممضي اسفله:

القاطن ب:

اصرح على الشرف تبعا لمقتضيات الفصل 8 من القرار المؤرخ في
الخاص بالاجراءات التطبيقية المتعلقة بالسجل التجاري ، اني لم اتعرض الى اي عقاب
جزائي او مدني او اداري من شأنه ان يحجر علي ادارة او تسيير ذات معنوية
او ممارسة اي نشاط تجاري .

حرر في :

الامضاء

مستخرج من القانون عدد 44 لسنة 1995 المؤرخ في 2 ماي 1995 و المتعلق بالسجل التجاري

الفصل 69 : يعاقب كل شخص يدلي ببيان غير صحيح او نقص على سوء نية بقصد التسجيل او
التكميل

او التنقيح او التشطيب بالسجل التجاري بالخطية من 100 الى 5000 دينار .



الولاية:
التمثيل الجهوي:

الولاية:
التمثيل الجهوي:

مطلب قرض

المنتفع

الاسم:
التاريخ ومكان الولادة:
رقم بطاقة التعريف الوطنية:
العنوان الشخصي:
المكتب البريدي:
الحالة العائلية: أعزب (عزباء) متزوج (ة) مطلق (ة) أرمل (ة)
عدد الأطفال بالكفالة:
المستوى الدراسي:
الخبرة في الميدان:
النشاط الحالي:
اللقب:
الجنس: ذ ا
بتاريخ:

المشروع

نوعية المشروع: جديد توسعة مال متداول
نوع النشاط:
عنوان انتساب المشروع:
مكونات المشروع:
التكلفة التقديرية للمشروع:
التمويل الذاتي:
المبلغ المطلوب:
مبلغ أقساط الاستخلاص المقترحة:

في

الإمضاء

الوثائق المصاحبة

- نسختين من بطاقة التعريف الوطنية
- ظرف متبر يحمل عنوان الباعث
- نسخة مطابقة للأصل من شهادة في المؤهلات
- قائمة المواد والمعدات مدعمة بقاتورات تقديرية
- تصريح على الشرف للتفرغ الكلي للمشروع
- شهادة ملكية أو عقد كراء (في حالة توسعة أو مال متداول)
- وثيقة في صيغة إستغلال الأرض بالنسبة للمشاريع الفلاحية
- قائمة المعدات الموجودة مدعمة بالقيمة التقديرية (في حالة توسعة أو مال متداول)
- نسخة من الباثيندا (في حالة توسعة أو مال متداول)
- وصف لإحتياجات المال المتداول (في حالة توسعة أو مال متداول)



التزام

إني المضي أسفله.....
صاحب بطاقة التعريف الوطنية عدد..... المسلمة ب.....
في..... المتقدم بمطلب للحصول على قرض من البنك التونسي
للتضامن قصد بعث مشروع..... الكائن ب.....
ألتزم بالتفرغ الكلي لإدارة هذا المشروع .

حرر ب..... في.....

التعريف بالإمضاء



DEMANDE DE BENEFICE DES AVANTAGES FISCAUX

- Projet de dépollution
 Unité de collecte et de recyclage de déchets

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Promoteur ou Gérant

Nom et Prénom :

Qualité :

Adresse personnelle :

.....

Entreprise

Nom ou raison sociale :

Forme juridique :

Date de création :

Siège social : CP :

Tél. : Fax : Email :

Usine : CP :

Tél. : Fax : Email :

Date de création :

Activité de l'entreprise :

.....



الجمهورية التونسية
وزارة البيئة والتنمية المستدامة
الوكالة الوطنية لحماية المحيط

مطلب التمتع بحوافز جبائية

- مشروع لمقاومة التلوث
وحدة خاصة بالتصرف في النفايات

معلومات عامة

المستثمر(ة)

الإسم و اللقب :

الصفة :

العنوان الشخصي :

.....

المؤسسة

إسم المؤسسة :

الشكل القانوني :

تاريخ التأسيس :

المقر الإجتماعي : ص ب :

الهاتف : الفاكس : البريد الإلكتروني :

المعمل : ص ب :

الهاتف : الفاكس : البريد الإلكتروني :

نشاط المؤسسة :

.....

تقديم المشروع و خصائصه الفنية :

تقديم مختلف التجهيزات و مراحل إنجاز المشروع :

تونس في

الإمضاء و الطابع

المسؤول عن المؤسسة

السيد :



DEMANDE DE BENEFICE DES AVANTAGES DU FONDS DE DEPOLLUTION (FODEP)

- Projet de dépollution
 Unité de collecte et de recyclage de déchets

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Promoteur ou Gérant

Nom et Prénom :

Qualité :

Adresse personnelle :

.....

Entreprise

Nom ou raison sociale :

Forme juridique :

Date de création :

Siège social : CP :

Tél. : Fax : Email :

Usine : CP :

Tél. : Fax : Email :

N°CCB : Banque : Agence :

Activité de l'entreprise :

.....



الجمهورية التونسية
وزارة البيئة والتنمية المستدامة
الوكالة الوطنية لحماية المحيط

مطلب التمتع بمنحة صندوق مقاومة التلوث

مشروع لمقاومة التلوث
وحدة خاصة بالتصرف في النفايات

معلومات عامة

المستثمر(ة)

الإسم و اللقب :

الصفة :

العنوان الشخصي :

.....

المؤسسة

إسم المؤسسة :

الشكل القانوني :

تاريخ التأسيس :

المقر الإجتماعي : ص ب :

الهاتف : الفاكس : البريد الإلكتروني :

المعمل : ص ب :

الهاتف : الفاكس : البريد الإلكتروني :

الحساب الجاري البنكي : البنك : الفرع :

نشاط المؤسسة :

.....



DEMANDE D'AFFILIATION D'EMPLOYEUR

PIECES A FOURNIR

Dans tous les cas :

- Formulaire de demande d'affiliation portant la signature et le cachet de l'employeur.
- Formulaire de liste nominative du personnel portant la signature et le cachet de l'employeur.
- Horaire de travail visé par l'inspection de travail territorialement compétente.
- Copie certifiée conforme du titre de propriété du local, du terrain, du véhicule ou de l'embarcation ou copie certifiée conforme du contrat de location accompagné d'une copie du dernier reçu de loyer.
- Copie de la carte d'identité de l'employeur ou du représentant légal de l'entreprise (pour les étrangers, copie de la carte de séjour ou du passeport).

Selon le cas :

- Extrait original du Registre de Commerce.
- Copie certifiée conforme de la déclaration d'ouverture de la patente.

- Copie certifiée conforme de l'autorisation d'exercice de l'activité.
- Copie certifiée conforme de la licence d'exploitation
- Copie certifiée conforme de l'attestation d'exercice de l'activité.
- Copie certifiée conforme de l'acte constitutif et copie de sa publication au Journal Officiel.
- Copie certifiée conforme de la décision de nomination du représentant légal de l'entreprise (s'il n'est pas désigné dans l'acte constitutif) et copie de la publication de la décision au Journal Officiel.
- Copie certifiée conforme du contrat de gérance du fonds de commerce et copie de sa publication au Journal Officiel.
- Copie certifiée conforme de la décision d'octroi d'avantage.
- Copie certifiée conforme de l'attestation de dépôt de la déclaration d'investissement.

IMPORTANT

L'employeur est tenu de :

- **déposer la demande d'affiliation** accompagnée de toutes les pièces exigées auprès du bureau régional ou local territorialement compétent ou auprès du guichet unique de l'Agence de Promotion des Investissements.
- **afficher le certificat d'affiliation** sur les lieux de travail.
- **afficher** au siège social, aux représentations administratives et dans les lieux apparents et fréquentés par les travailleurs **le résumé de la loi relative au régime de réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles** tel que fixé par l'arrêté du Ministre des Affaires Sociales du 21 décembre 1994.
- **rappeler le numéro d'affiliation** à l'occasion de toute correspondance ou contact avec la Caisse Nationale.
- **présenter aux contrôleurs de la Caisse Nationale, à chaque requête, ses feuilles de paie, ses registres de congés payés, ses livres de comptabilité et, d'une façon générale, tous les documents dont la tenue est prescrite par la loi ainsi que les pièces justificatives de ses écritures comptables.**
- **faire immatriculer les salariés** à la Caisse Nationale dans le mois qui suit leur embauche.
- **déclarer les nouveaux recrutements** dans les 48 heures ouvrables qui suivent l'embauche (7 jours pour les exploitations et les entreprises agricoles affiliées au régime agricole amélioré et les pêcheurs travaillant sur des bateaux jaugeant 30 tonnes ou plus, 30 jours pour les autres exploitants agricoles et les pêcheurs travaillant sur des bateaux jaugeant moins de 30 tonnes).
- **faire parvenir sa déclaration de salaires et payer ses cotisations** dans les 15 jours qui suivent chaque trimestre (20 jours pour les entreprises de bâtiment et travaux publics, 25 jours pour les sociétés totalement exportatrices et un mois pour le secteur agricole) . Etant signalé qu'en cas de non respect des délais de paiement des cotisations, l'employeur supporte des pénalités d'un montant égal à trois pour mille par jour de retard pendant les 90 premiers jours à partir du 16^{ème} jour (pour le secteur agricole, à partir du premier jour du 2^{ème} mois) qui suit chaque trimestre et 0,5 pour mille par jour de retard à partir du 91^{ème} jour.

Adresse de l'établissement principal (siège social pour les personnes morales) ()

Appt n° Imm n° Cité
Délégation : : Gouvernorat : :
Code Postal [] Localité : :
Fax : : Téléphone : :

Références du titre de propriété :

ou références du contrat
d'achat, de location
ou de gérance

Date d'enregistrement : :
Bureau : :
Case Série Volume

Publication en cas d'achat ou de location du fonds de commerce

J.O.R.T. N°: Page daté du :

Nom et Prénom (ou Raison Sociale) du vendeur ou bailleur : ()

Son adresse :

Numéro de son affiliation en qualité d'employeur : [] [] :

Autres Lieux de travail

Adresse (3)	Situation (2)	Type (1)
(1) Usine, bureau, chantier, terrain agricole, véhicule, embarcation, ...		(1)
(2) Propriété, location, gérance libre, ...		(2)
(3) Pour les véhicules, marque et numéro d'immatriculation... Pour les embarcations : dénomination, numéro d'immatriculation, jauge brute, arrondissement de pêche et port d'attache.		(3)

Je soussigné

Certifie en ma qualité (*) (*)

que les renseignements ci-dessus sont sincères et exacts,
demande mon affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité
Sociale, **et m'engage** à l'informer de tout changement concernant
l'adresse, la dénomination sociale ou la forme juridique de
l'entreprise ainsi que de tout changement ou interruption de son
activité.

Fait à le

Signature et cachet de l'employeur

(*) en ma qualité propre ou en ma qualité de directeur général, gérant, administrateur délégué ...

(*)



					:
				3	-
					-
					-
			3		-
					-
				3	:
					-
					-
			3		-
					-
				21 16	-
	20				-
20					-
		20	()		-
					-
					:
			3		-
					-
					-
			()		-
					-
					55
			55		-

P 12

Partie concernant l'employeurNuméro d'affiliation

Date d'effet :

Nom de l'employeur :

Adresse :

Je soussigné

certifie en ma qualité de

que M (me) ()

est employé(e) à notre service en qualité de.....

depuis le (indiquer le jour, le mois et l'année) ()

Fait **le****à****Cachet et signature****Renseignements concernant le travailleur**

Nom de famille : Prénom :

Prénom du père Prénom du grand-père :

Nom de la mère : Prénom de la mère :

Nationalité : Sexe :

Date de naissance : Lieu :

Acte de naissance N° Année : :

Bureau d'Etat Civil :

Etat Civil (célibataire-marié-divorcé-veuf) : ()

Pièce d'identité N°.....

type : délivrée le :

Adresse du domicile :

Appt n° Imm n° Cité :

Code Postal Localité :Compte courant postal ou bancaire N° Numéro d'immatriculation à la CNSS Numéro d'immatriculation à la CNRPS **Renseignements concernant le conjoint**Numéro d'immatriculation à la CNSS

Nom de famille : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Acte de naissance N° Année : :

Bureau d'Etat Civil :

Pièce d'identité N°.....

type: délivrée le :

Lieu de résidence (localité) : ()code postal

Profession :

Numéro d'immatriculation à la CNRPS

Renseignements concernant les enfants

Lieu de résidence		Sexe	Date de naissance	Rang	Nom	Prénom
Code Postal	Localité					
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					
<input type="text"/>					

Renseignements concernant les parents à charge		La mère	Le père		
Identité	Prénom		
	Nom de famille		
	Date de naissance		
	Lieu de naissance		
Pièce d'identité	Numéro		
	Type		
	Délivrée le		
	Nationalité		
Lieu de résidence	localité		
	code postal	<input type="text"/>	<input type="text"/>		

Je soussigné ()

travaillant chez (nom de l'employeur) ()

en qualité de depuis le

au lieu de travail situé à l'adresse suivante :

demande mon immatriculation aux régimes de Sécurité Sociale. **déclare sur l'honneur** que les renseignements ci-dessus sont sincères et exacts et m'engage à informer la Caisse Nationale de tout changement de ma situation familiale ou professionnelle.

Fait àlele

Signature du travailleur



DEMANDE D'IMMATRICULATION DE TRAVAILLEUR SALARIE

PIECES A FOURNIR

Dans tous les cas :

- Formulaire de demande d'immatriculation dûment rempli et signé par le travailleur et l'employeur.
- Extrait d'acte de naissance du travailleur datant de moins de 3 mois.
- 2 photos d'identité du travailleur.
- Copie de la Carte d'Identité Nationale du travailleur.
- Attestation de salaires pour le travailleur embauché depuis plus de 3 mois.

Pour le travailleur marié :

- Extrait d'acte de naissance du conjoint datant de moins de 3 mois.
- Copie de la Carte d'Identité Nationale du conjoint.

Pour le travailleur ayant des enfants :

- Extrait d'acte de naissance de chaque enfant à charge datant de moins de 3 mois.
- Copie certifiée conforme du certificat d'inscription à un établissement scolaire, universitaire ou professionnel ou contrat d'apprentissage pour chaque enfant âgé entre 16 et 21 ans, en cas de demande d'immatriculation au régime des salariés du secteur non agricole ou au régime agricole amélioré.
- Copie certifiée conforme du copie de la carte d'handicapé ou certificat médical pour chaque enfant atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable.
- Une photo d'identité et une copie de la déclaration unique de revenus au titre de la dernière année fiscale pour la fille âgée de plus de 20 ans non mariée et sans revenu.
- Copie de la carte d'identité nationale de chaque enfant à charge âgé de plus de 20 ans.
- Formulaire d'engagement relatif à la majoration pour salaire unique en cas de non activité du conjoint pour les demandes d'immatriculation au régime des salariés du secteur non agricole.

Pour le travailleur ayant des parents à charge :

- Extrait d'acte de naissance de chaque parent à charge datant de moins de 3 mois.
- Copie de la Carte d'Identité Nationale de chaque parent à charge.
- Attestation de non bénéficiaire de couverture en matière de prestations de soins délivrée par la CNRPS pour chaque parent à charge.
- Copie de la déclaration unique de revenus de chaque parent à charge au titre de la dernière année fiscale.
- Copie certifiée conforme de la carte d'handicapé ou certificat médical pour le parent à charge âgé de moins de 55 ans et atteint d'une infirmité physique ou d'une maladie incurable le rendant incapable d'exercer une activité rémunérée.
- Extrait d'acte de décès du conjoint pour la veuve âgée de moins de 55 ans.

DECLARATION TRIMESTRIELLE DES SALARIES ET DES SALAIRES

doit être remise à la Caisse sous peine de pénalités dans les 15 premiers jours qui suivent le trimestre

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

N° Employeur :	
BR :	Trimestre :
Page N° :	Année :

Code d'exploitation
Matricule fiscal

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

N° Ordre	MATRICULE DE L'ASSURE clé	IDENTITE DU SALARIE (1)	N° chez l'Emp	Categ Profession nelle	REMUNERATION MENSUELLE			TOTAL GENERAL
					Reports des Montants			
					1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	
					D	D	D	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

Certifié sincère et conforme à nos documents comptables et arrêté à la somme de : (en toutes lettres) (2)

Total à reporter

--

(1) l'identité doit être conforme à la carte d'assuré ou à l'extrait de naissance.

(2) L'arrêté doit correspondre au total des salaires déclarés pendant le trimestre (à indiquer sur la dernière page).

Fait à le 20.....

Cachet et signature de l'Entreprise
 (sur toutes les pages)

I 16

--

:	
:	:
:	:

						(1)		
								1
								2
								3
								4
								5
								6
								7
								8
								9
								10
								11
								12

I 16

(2) () :

.....

()

()

(1)
(2)



LISTE NOMINATIVE DU PERSONNEL

Nom de l'employeur :

Adresse :

Nom et Prénom (tels qu'ils figurent sur la carte d'identité)	Numéro Assuré Social	Numéro Carte d'Identité	Qualification Professionnelle	Salaire Mensuel	Date de Recrutement

Fait à le

Signature et Cachet de
l'Employeur



..... :
..... :

		الاختصاص المهني			الاسم واللقب حسب بطاقة التعريف



Etat Récapitulatif des Salaires Déclarés

Trimestre et année	Numéro Employeur	BR

Nombre de salariés	Permanents	Occasionnels	Total

Nom et adresse de l'employeur	
P P	

Réservé aux services de la CNSS	
Montant payé :	le
<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Chèque n°	sur
<input type="checkbox"/> Virement sur	
<input type="checkbox"/> Mandat n°	
<input type="checkbox"/>	

Salaires déclarés	Taux de cotisation		Montant à payer
	Sécurité sociale		
	Accidents du travail		

Cotisations

Nombre de jours de retard : Pénalités

Total à payer

I 3

La présente déclaration de salaires certifiée sincère et conforme à nos documents comptables est arrêtée à la somme de :

.....
.....

Fait à le

Signature et cachet de l'employeur



P P

:

.....

.....

.....



Demande d'Attestation Contentieuse

Numéro d'affiliation

Nom ou Raison Sociale :

Adresse :

Je soussigné
demande en ma qualité de
l'obtention d'une attestation contentieuse
et ce pour les besoins de

..... le
Signature et cachet

N 74



Demande d'Attestation de Solde

Numéro d'affiliation

Nom ou Raison Sociale :

Adresse :

Je soussigné
demande en ma qualité de
l'obtention d'une attestation de solde
en exemplaires.

..... le
Signature et cachet

N 75